



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2001

Résolution 1361 (2001)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4345^e séance, le 5 juillet 2001

Le Conseil de sécurité,

Notant avec regret la démission du juge Mohammed Bedjaoui, qui prendra effet le 30 septembre 2001,

Notant en outre que, de ce fait, un siège deviendra vacant à la Cour internationale de Justice et qu'il faudra le pourvoir pour le reste du mandat du juge Mohammed Bedjaoui, conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

Notant que, conformément à l'article 14 du Statut, la date de l'élection doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aura lieu à une séance du Conseil de sécurité qui se tiendra le 12 octobre 2001 et à une séance de l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session.
